

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°18 du Conseil Municipal Séance du 24 février 2015 20H

Présents : GRAZIOTTI Monique – CAILLET Catherine - PLISSONNIER Noël – DAVIT Catherine - AMADIEU Dimitri - ARMAND Simone – BESTMANN Patrick - EVRARD Corinne – FILPA Laurent - LOVENJAK-LEBEUF Sonia – MARTIN Arnaud

Excusé : GALLETTI Yveline (pouvoir à AMADIEU Dimitri) - REY Michel - WAPOU Joseph

Absent : ORIA Gaël

1. **Conseil Municipal :**

- Désignation du secrétaire de séance : Laurent FILPA
- Procès-verbal de la séance du 27.01.2015 : Catherine DAVIT fait part qu'elle n'a pas voté l'augmentation des tarifs de la salle des fêtes : la correction est faite et acceptée à l'unanimité

2 **Communauté de Communes**

- conseil communautaire : il aura lieu le 26.2.15
- compte-rendu commissions : Les comptes rendus sont disponibles en Mairie

3 **Urbanisme :**

DP : Ste ILCO (Mur) ; DUC Catherine / **PC** : Girel Sébastien ; Ste ILCO (Modificatif)

4 **Délibérations :**

• Reprise de la voirie du lotissement « Résidence du Château, chemin de Monthey : Par courrier du 9 février 2015, les habitants du lotissement « Résidence du château » sis chemin de Monthey, ont demandé à la commune la reprise de la voirie de leur lotissement. La voirie de ce lotissement parcelle B1276 est d'une surface de 517 m². Le permis a été accordé le 18.02.2005. Après discussion, la demande est **acceptée à l'unanimité.**

• Café de la poste : Confirmation de la gérance sous forme d'une Délégation de service public ou sous forme d'un bail commercial : Madame le Maire rappelle que par délibération du 23.09.2014 il a été décidé de déléguer la gérance du café de la poste avec une délégation de service public. Elle explique qu'après publication de l'avis de vacance de la gérance du café de la poste et selon la procédure, plusieurs candidats ont été reçus. Aucune candidature n'a été retenue. De plus l'incendie de la maison voisine a retardé ce projet. Madame le Maire demande l'annulation de cette délibération N° DEL230914-69 du 23.9.2014.

Une annonce sera publiée afin d'établir un bail commercial.

La licence IV, propriété de la commune sera louée au preneur à la somme de 600€ annuel.

Le cabinet d'avocats Laurencin et associés sera consulté pour l'établissement de ce bail commercial qui sera accompagné d'une convention de partenariat et d'une convention de jouissance. **Accepté à l'unanimité**

• Sécurité routière : Agence départementale : Après l'adhésion en janvier à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, une réunion de travail a eu lieu. Un compte rendu sera remis en mairie le 25 février 2015. Toutefois, il convient d'autoriser la Maire à signer la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité qui prévoit 3 journées d'études pour la rue de la République et 1 pour la rue Pierre Malfant, pour les sommes de respectivement, de 1350€ et 450€. **Accepté à l'unanimité.**

- Cimetière : Approbation de la création d'un columbarium et d'un ossuaire : Lors de la délibération du 27 novembre 2014 approuvant la création d'un ossuaire au cimetière de Farges, il n'a pas été fait mention de l'agrandissement du columbarium dont le dossier avait été ouvert lors du précédent mandat. Cela est nécessaire pour le dossier de demande de subvention. **Accepté à l'unanimité.**

- Personnel : Indemnités pendant les arrêts de travail pour maladie de longue durée. Madame le Maire explique que lors des arrêts pour maladie de longue durée des agents de la collectivité, les primes mensuelles ne sont pas remboursées par les assurances. Plusieurs collectivités proposent à leurs agents, une prise en charge de ses primes pendant une durée de congés de maladie ou d'accident de 30 jours, et les suppriment pour les journées complémentaires ; Elle propose d'instituer cette procédure pour la commune de Farges. 9 voix pour 1 abstention (Catherine Caillet) 2 contre (Yveline GALLETTI et Corinne EVRARD).

5 DIVERS :

- Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 : Les tours de garde pour le bureau de vote des 22 et 29 mars 2015 sont établis. Ils pourront être modifiés selon la disponibilité de chacun. En cas d'absence, l'intéressé devra trouver directement un remplaçant.

- Informations sur le recensement de la population : Catherine CAILLET fait part du bon déroulement du recensement de la population qui cette année, pour la première fois à Farges s'est fait à hauteur de 55,38% par internet. 409 adresses et 455 logements ont été recensés pour un nombre provisoire de 999 habitants. Madame le Maire remercie madame CAILLET pour le suivi de ce travail.

- Informations sur le transformateur électrique (Quart d'Avo) : Suite aux baisses régulières de tension dans le quartier le Syndicat d'Electricité du Département de l'Ain a pris en charge le changement du transformateur. Il est en cours d'installation pour une mise en service en Avril 2015. Des travaux seront effectués sur la chaussée dans les semaines à venir.

- Informations sur le sinistre « café de la poste » : Une coordination entre les différentes parties, notamment pour les travaux de réfection du mur mitoyen et la toiture a été mise en place. Cela devrait raccourcir les délais d'intervention.

- Informations sur le dossier des carrières Famy / Pélichet : Selon les instructions du médiateur du Procureur de la République du 18 novembre 2014, les travaux de remblaiement de la carrière à Asserans vont démarrer le 4 mars 2015. Des panneaux seront posés sur le chemin du Maire pour régler la circulation.

- La CCPG organise un séminaire de travail le samedi 28 février.

- Par courrier du 23 janvier 2015, Dynacité a fait part de son souhait de mettre en vente les logements sociaux situés sur la commune de Farges. La Préfecture prendra attache avec le Maire afin d'expliquer cette démarche.

- Madame Yveline GALETTI demande qu'il soit installé un panneau « Stop » au bout de la rue Maroni afin de sécuriser le mail de l'école. Cela sera étudié par la commission voirie qui se réunit prochainement pour l'aménagement sécurité du village.

Séance levée à 21H40

Le Secrétaire de séance

Laurent FILPA

